

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.
Avis aux abonnés.
Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 414

DIMANCHE.

31 JUILLET 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 29 juillet.

Un arrêté du roi, du 27, nomme le sieur Jonsthon, négociant à Liverpool, consul en cette ville, et le sieur Verbeke, négociant, consul à Messine (Sicile.)

— Voici un échantillon de la manière dont on suit l'art. 6, titre II de la constitution, qui dit littéralement : *Les belges seuls sont admissibles aux emplois civils et militaires.*

Ministère de la guerre.

Equipemens et habillemens, cinq employés, un seul Belge.

Hôpital, six employés, tous étrangers.

Reuves, sept employés, trois Belges.

Comptabilité, six employés, deux Belges.

Ainsi, sur 24 employés, il y a seulement 6 Belges. Nous ne parlerons pas du 4^e bureau, 4^e division, qui est composé exclusivement d'étrangers.

Toutes ces nominations ont été faites par M. Chazal, qui est encore chargé de la liquidation de l'intendance générale de la guerre.

Les intendans et les chefs de bureaux sont en majeure partie des étrangers et étaient ci-devant marchands de draps; aussi a-t-on eu à se louer des fournisseurs.

Il y a tels de ces fournisseurs qu'on emploie par préférence aux Belges, qui occupent des maisons dans la rue de la Madeleine de 3000 francs de loyer.

Voilà, mes chers compatriotes, un petit croquis d'une partie de la composition du ministère de la guerre; nous nous réservons de publier des listes nominatives de tous les étrangers qui se trouvent dans les différens ministères et surtout de l'armée qui régoerge de ces messieurs.
(*Le Lynx.*)

— M. le général de Knyff est en ce moment en cette ville; on nous assure qu'il demande à être réintégré dans son grade.

— Quelques personnes ayant répandu dans le public le bruit que M. le capitaine Parent n'avait pas le droit de porter la décoration de juillet, cet officier nous écrit pour nous prier de déclarer que le roi Louis-Philippe lui donna cette croix dans son audience du trois août, et qu'il reçut l'autorisation de la porter par dépêche du 5 du même mois.

— On assure que depuis quelques jours il s'est formé dans cette ville un club où l'on s'occupe fortement des prochaines élections; on nomme déjà plusieurs candidats que la société se propose d'appuyer. Leurs noms pourraient nous dispenser de désigner la couleur que l'on donne déjà généralement à ce club.

D'un autre côté, on nous annonce que la société patriotique va tenir incessamment des réunions pour le même objet; son but sera de désigner aux électeurs les candidats les plus propres à conserver nos libertés si chèrement conquises.
(*Journ. des Flandres.*)

— On écrit de Tongres, le 28 juillet :

Les Hollandais enragent, ils ne cachent pas leur dépit : « Aujourd'hui, disent-ils, les Belges courent à Bruxelles pour voir leur nouveau roi, dans quelques mois ce sera le tour des Hollandais pour aller le voir pendre. »
(*Indép.*)

PASSAGE DU ROI A VILVORDE.

Avant-hier soir, nous avons appris que le roi passerait jeudi matin par notre ville. Ce matin, à six heures, toutes les façades des maisons qui se trouvaient sur la route que le roi devait parcourir étaient élégamment ornées de draperies, de guirlandes et de drapeaux tricolores. Des deux côtés la route était plantée de sapins. A l'entrée de la ville s'élevait un arc-de-triomphe, sur lequel deux statues étaient placées, représentant, l'une la Justice, et l'autre le Commerce; à l'autre porte s'élevait également un arc-de-triomphe en verdure. La garde sédentaire et un détachement du 7^e régiment, en garnison à Vilvorde, étaient placés de chaque côté de la route. Vers les huit heures, le canon et le son des cloches ont annoncé l'arrivée du roi. Les autorités civiles et militaires sont allées à sa rencontre jusqu'à la porte de la ville. Là, monsieur le bourgmestre, le commandant de la place, le colonel de la garde civique et monsieur le doyen, accompagné de ses vicaires, ont successivement complimenté S. M., qui leur a répondu avec beaucoup d'affabilité. A peine le roi avait-il parlé, que les cris de *vive le roi!* se sont fait entendre de toutes parts. Le cortège s'est avancé; il était composé de la garde civique, de l'harmonie et d'un détachement de la garde civique de Bruxelles; ensuite venait le roi, accompagné de M. le général d'Hoogvorst et entouré de l'état-major de la garde civique; la marche était fermée par un détachement de lanciers et de la brigade de gendarmerie stationnée à Vilvorde. Le cortège a

traversé la foule qui s'était portée sur son passage, et qui n'a cessé de répéter les cris de *vive le Roi!* avec le plus grand enthousiasme. Le roi s'est ensuite dirigé vers Malines.

NAMUR, 30 juillet.

Le *Journal des Débats* contient, sur la démolition de nos forteresses, un long article où il s'attache à prouver que la France a beaucoup fait pour le maintien de la paix européenne depuis le mois de juillet; qu'elle a désarçonné les révoltes d'Italie et n'a pas voulu de propagande; que par conséquent pour ne pas avoir lancé la guerre et la révolution, sur le continent, la Sainte-Alliance lui doit au moins la démolition des forteresses élevées contre elle. Ce raisonnement est fort juste, et nous n'ignorons pas que le gouvernement français n'a pas beaucoup mieux travaillé dans l'intérêt de la Sainte-Alliance que dans celui de la liberté et de l'émancipation des peuples; c'est là un fait incontestable, et que personne n'est tenté de révoquer en doute.

Cependant de ce qu'il sera convenu entre deux tiers de me déponiller, s'ensuit-il nécessairement que je *doive* l'être et surtout que je puisse l'être avec justice? Le *Journal des Débats* ne s'est pas donné la peine d'examiner la question sous ce point de vue. Sans doute, comme il le dit, la Belgique n'a aucuns motifs de rancune ou d'inimitié contre la France, quoiqu'elle en ait de fondés contre le *gouvernement français* qui l'a plusieurs fois jouée et ne l'a protégée contre les attaques des puissances du Nord que dans son seul intérêt à lui et nullement par sympathie pour des *révoltés*, comme l'étaient les Italiens; la France a été et sera toujours la grande nation, malgré la petitesse et la faiblesse de ceux qui la gouvernent depuis quelque temps. Mais parce que les bonnes dispositions des Belges envers la France n'ont jamais varié, était-il convenable que son roi vint solennellement déclarer que leurs forteresses seraient démolies? Passe encore s'il s'était contenté de dire que des négociations seraient entamées à ce sujet, et que l'on avait l'espoir fondé de les voir réussir; mais signifier un ordre, prononcer le *va victis*, lorsque rien encore n'a donné le pouvoir de le dire, il faut l'avouer, dans son caractère décidé et irascible M. le président du conseil s'est étrangement fourvoyé. S'est-il imaginé peut-être que parce que la Belgique ne compte au lieu de trente-deux que quatre millions d'habitans, on puisse lui imposer une loi, sans lui en laisser discuter les avantages? Il ne doit pourtant pas ignorer que la population ne fait pas toujours la force réelle des états, et que l'indépendance de tel pays d'une modique étendue devient par sa situation au moins aussi assurée que celle de tel autre cent fois plus vaste; il ne doit pas ignorer que par sa position géographique, ses richesses et ses ressources, l'existence de la Belgique est indispensable à l'équilibre politique de l'Europe. Si le gouvernement français veut obtenir par la force le démantèlement de nos forteresses, il ne l'aura pas, nous en avons pour garant l'honneur national et le caractère de notre roi; il n'osera même pas les tenter, car il sait ce qu'il en résulterait. Si c'est au contraire par des négociations, il fallait avant de trancher la question, en attendre au moins l'issue. Annoncer la conclusion d'un contrat, lorsqu'on a que le consentement d'une seule partie, c'est risquer de se compromettre et ajouter une gasconade de plus à toutes celles qu'on s'est déjà permises.

Sans prétendre ici faire la leçon au ministère français que nous n'avons certes pas la présomption de vouloir régenter, qu'il mette au moins à profit, dans le cas où il le juge convenable, ce que nous allons lui dire en terminant : si le gouvernement de Louis-Philippe nous fait, sur la démolition de quelques-unes de nos places fortes, des communications amicales, nous offre des avantages pour compensation de ce sacrifice, et que la Belgique y accède par ses représentans, personne n'y trouvera à redire, car tout se sera fait constitutionnellement; sinon, nous répondrons à d'insolentes injonctions comme les arragonnais : Non.
A.

L'on commence déjà à travailler au monument à élever aux mânes des braves d'octobre; c'est l'heureuse idée de M. de Stassart qui, dit-on, sera mise à exécution; le monument représentera un rocher sur lequel on lira ça et là les noms des braves de cette mémorable journée; il sera surmonté d'un canon, qui figurera, le premier qui fut pris par nos concitoyens, et qui décida sur-le-champ la retraite de nos ennemis à la citadelle.

— On écrit de Venloo, le 25 juillet :

Voici un fait qui pourra vous donner une idée de la peur des Hollandais, à la vue d'une blouse.

Il y a peu de jours, une petite armée de douaniers hollandais attaquait bravement une poignée d'honnêtes contrebandiers belges et fit une prise que l'on évalue à 21,000 florins. Cette prise fut déposée à Hellemont, petite ville située sur la frontière.

Nos contrebandiers résolurent de reprendre leur bien, et pour y parvenir, voici ce qu'ils s'imaginèrent :

Ils endossèrent la blouse, et, traversant sous ce costume si effrayant pour les ennemis, cinq à six lieues du territoire hollandais, firent leur entrée à Hellemont, la tête haute et l'air martial.

Six d'entre eux allant droit à la caserne de la maréchaussée royale en firent le blocus pendant que leurs camarades, ayant ressaisi leurs marchandises, les plaçaient sur des voitures pour les emmener. Les bons gendarmes n'osèrent pas bouger, et les habitans regardaient faire, tout joyeux de l'aventure.

Ce n'est pas tout, et ceci vous donnera une idée de l'amour qu'inspire *Vader Willem* à son peuple fidèle : lorsque nos blouses approchèrent de la ville, les Hellemontois s'imaginant que c'était là l'avant-garde d'un corps de partisans, se mirent à crier de toutes leurs forces : *Vivent les Belges !* Ce fait a donné lieu depuis à plusieurs arrestations de la part des autorités de l'endroit.

— A la séance du congrès du 7 juillet courant, M. De Meulenaere disait, en parlant des 18 articles proposés à l'adoption de l'assemblée, que les propositions de la conférence renfermaient des dispositions *injustes et hostiles envers la Hollande.*

M. De Meulenaere vient d'être nommé ministre des affaires étrangères. Il est appelé, en cette qualité, à diriger nos négociations avec la Hollande. Sa profession de foi, sur le fond de ces négociations, doit nous faire concevoir de grandes espérances sur les fruits qu'en retirera la Belgique.

— On lit dans le *Staats-Courant* :

« Le roi Guillaume, accompagné du prince d'Orange et de ses trois fils, est arrivé le 22 du courant à Bréda ; il y a été reçu par le prince Frédéric à la tête d'un brillant état-major : le même jour le roi a visité la place et a passé une revue générale.

« S. M., dès le lendemain matin à neuf heures, est sortie de la ville, accompagnée des princes, et est allée au camp de Ryeu pour y passer en revue la première et la seconde division de l'armée et plusieurs batteries d'artillerie. Le temps a favorisé cette belle inspection.

« Le 22, un ordre du jour a été publié par le général-major Willem-deman. »

Le dernier paragraphe se termine par ces mots : « S. M. s'étant assurée par elle-même du bon esprit qui anime les troupes de cette garnison, ose se flatter que si l'occasion s'en présentait, elles donneraient des marques éclatantes de leur courage et de leur fidélité, et que partout où elles seraient appelées à défendre l'honneur national, la liberté et l'intégrité de la patrie, elles se montreraient dignes des fils de la Hollande. »

— Il y avait au camp de Ryeu 22,000 hommes d'infanterie, deux régimens de cuirassiers, un régiment de lanciers, quatre batteries de campagne et deux batteries d'artillerie légère. S. M., après être passée devant le front de l'armée, s'est arrêtée au milieu du camp, et toutes les troupes ont défilé devant elle : la première division était commandée par le général Van Geen et la seconde par le duc de Saxe-Weimar. De-là le roi s'est rendu à Bois-le-Duc, et les jeunes princes sont retournés à Bréda. (*Arnemsche Courant.*)

— On lit dans l'*Escaut* d'Anvers, 28 juillet :

A deux heures et demie le canon et le son de toutes les cloches ont annoncé l'arrivée du roi sur le territoire de la ville. A trois heures S. M. a fait son entrée, accompagnée de toutes les autorités qui étaient allées le recevoir.

Il est impossible de décrire l'enthousiasme des habitans ; les blessés qui s'étaient portés à sa rencontre, dételèrent sa voiture et le tirèrent en triomphe aux cris mille fois répétés de *vive le roi !*

Ce cortège formait un spectacle touchant, l'ensemble de l'amour mutuel du peuple et du souverain. La bienveillance et l'affabilité du roi lui ont gagné tous les cœurs.

Toutes les rues sont bordées d'arbres ornés de guirlandes et de drapeaux tricolores ; de distance en distance s'élèvent des arcs-de-triomphe, toutes les maisons sont ornées de devises et de vers à sa louange.

Arrivé à son palais, l'enthousiasme était à son comble, et exprimait d'une manière non équivoque combien les Anversois étaient heureux de posséder leur roi au milieu d'eux.

Les troupes de toutes armes étaient rangées depuis le palais jusqu'à la porte de la ville et montraient le même enthousiasme. Ce moment restera long-temps dans la mémoire des habitans, et prouve au roi combien est sincère l'amour que le peuple belge lui porte.

Le gouverneur d'Anvers a adressé à S. M. le discours suivant :

Sire,

La députation de la province où vous entrez est heureuse de pouvoir, la première, vous présenter les hommages que nos communes affranchies et chacun de leurs habitans s'apprétaient à vous offrir.

Ces hommages vous plairont, sire, parce que vous y verrez l'expression libre et spontanée de leur reconnaissance pour le chef qui s'est rendu à leurs vœux et à leur choix ; l'expression de la confiance que son caractère inspire, des espérances que déjà ses paroles ont fait naître et que bientôt ses actes réaliseront.

Vous trouverez, sire, des campagnes florissantes, des populations remplies d'enthousiasme ; mais les traces des journées d'octobre, qui sont encore pour attester le courage des Belges et la honte des vaincus, vous diront que cet aspect riant et prospère cache cependant des plaies à guérir, de légitimes besoins à satisfaire. Le commerce belge, dont vous venez visiter la métropole, l'industrie et l'agriculture qui l'alimentent, réclament de nouveaux débouchés, des lois sagement protectrices. Les impôts dont les circonstances ont aggravé le poids, ont droit à une répartition équitable et modérée ; le système pénitentiaire de nos prisons, celui de nos établissemens de bienfaisance appellera aussi les améliorations. La province, sire, s'en remet avec confiance

à votre sagesse, secondée par la nouvelle représentation nationale, qui va bientôt entourer votre trône populaire et convertir en lois les germes féconds et généreux de liberté posés dans la constitution.

Enfin, sire, la province que vous visitez est encore occupée, au cœur même, par les soldats d'un monarque ennemi. Votre puissante intervention comme prince, a déjà donné à la Belgique presque tout ce que l'équité, le droit des gens, et ses intérêts reclamaient impérieusement. Puisse votre présence comme roi au sein des murs d'Anvers, être le signal du prochain affranchissement de cette cité qu'a tendent de si hautes destinées après de si grands désastres. Alors tout ce qui tient à cœur la prospérité et l'honneur national vous bénira. Que si les négociations pacifiques n'atteignent pas leur but, notre jeune armée, remplie de cette noble ardeur qui présage la victoire, et que votre présence va doubler, saura vous prouver, sire, comment ce que le bras du peuple lui a laissé à faire pour la délivrance du pays, son courage est prêt à l'achever sous vos yeux, en mêlant à ce beau cri qui doit nous rallier tous : *Vivent les Belges !* ce nouveau cri qui doit les rallier tous : *Vive le Roi !*

— M. le bourgmestre de Liège vient d'adresser la lettre suivante au journal de la province :

Les bourgmestre et échevins, à M. le rédacteur du Journal de la Province.

Monsieur, nous vous transmettons un exemplaire du budget de cette ville, réglé pour 1831.

Si son libellé vous laissait quelque chose à désirer, vous pourriez, ainsi que toute autre personne, avoir des éclaircissemens à notre bureau de comptabilité.

Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien insérer la présente dans votre journal.

Le bourgmestre, L. JAMME.

Par la Régence : *Le secrétaire, DEMANY.*

— Sont nominativement exceptés de l'amnistie accordée par le pape :

Archiluzzi, curé de Bologne ; le général Armandi ; L. Baldini, de Forli ; Hyp. Benelli, de Bologne ; Césaire Blanchetti, id., Tiberio Borgia, de Pérouze ; P. Buffondi, de Forli ; le général Busi, de Bologne ; Canuti, avocat de Bologne ; Delfini, id., de Ferrare ; Giov. Fantini, d'Imola ; le comte Pietro Ferretti, d'Ancone ; le docteur Fosconi, de Ravenne ; Clemente Loreta, id. ; Faustino Malaguti, de Bologne ; le comte Tereuzio Mamiani, de Pesare ; le colonel Carlo Molinari, id. ; Luigi Montallegri, id. ; le capitaine Attanasio Ruschi ; le général Alessandro Olivieri ; Orioli, professeur, à Viterbe ; Pietro Orlandi, de Corinaldo ; Carlo Pepoli, de Bologne ; Federico Pescantini, de Lugo ; le marquis Pietro Petrucci, de Pesare ; Giusep. Pomatelli de Ferrare ; le col. Cesare Ragani, de Bol. ; Pio Sarti, id. ; le gén. Sercognani, de Faenza ; Antonio Silvani, avocat ; de Bol. Eléon. Soragni, de Ravenne ; Domenico Tuzzi, d'Ancone ; Vicini, père, avocat ; Vicini, fils ; Zanolini, avocat, de Bologne ; Giusep. Zaccaroni, prêtre d'Imola ; le marquis Daniele Zappi, d'Imola.

LA LÉOPOLDIENNE.

Hommage à S. M. le Roi des Belges.

PAROLES DE M^{me} JENNIT ANGELET.

O toi, par qui le plus cruel orage,
Bientôt de nous va s'éloigner !
Viens, Léopold, recevoir notre hommage,
Et sur nos cœurs en ces lieux viens régner ;
Par tes bienfaits, par ta clémence,
Fais nous sentir ton pouvoir et tes droits,
Et que ce soit par la reconnaissance
Que la Patrie obéisse à ta voix !

Quand dans son sein la Belgique t'appelle,
T'offrant un trône et son amour,
Roi citoyen, ah ! viens vivre pour elle ;
De son bonheur viens hâter le retour.
Par tes bienfaits, etc.

Tu seras Roi, ... mais que l'éclat du trône
N'altère pas un jour ton cœur ;
Car la Belgique, en t'offrant la couronne,
Ose à tes soins confier son bonheur.
Par tes bienfaits, etc.

Si l'ennemi, jaloux de de notre gloire,
Venait méprisant les traités,
On te verrait, marchant à la victoire,
Venger nos droits, sauver nos libertés.
Par tes bienfaits, etc.

RÉPONSE DU ROI DE HOLLANDE AUX DIX-HUIT ARTICLES DES PRÉLIMINAIRES DE PAIX.

(Suite et fin.)

Les 18 articles que vos excellences m'ont fait l'honneur de m'adresser, et qui sont proposés aux deux parties comme un projet de préliminaires d'un traité de paix, ont confirmé ces rapports. Le contenu inattendu de cette pièce a d'autant plus douloureusement affecté S. M., que d'après ce qui en résulte, la conférence n'a pas jugé devoir accueillir une seule des observations multipliées produites par les plénipotentiaires des Pays-Bas. La plupart de ces articles semblent résulter d'un concert avec ceux qui exercent le pouvoir en Belgique ; mais sans s'arrêter à cette apparence, il est de fait qu'ils furent simultanément

communiqués à la Belgique et à la Hollande, et que préalablement on ne consulta point sur leur contenu le cabinet de La Haye, comme S. M. avait lieu de s'y attendre, eu égard à la position où elle s'était placée vis-à-vis de la conférence, en acceptant les bases de séparation, à l'objet primitif, qui avait amené la réunion des plénipotentiaires des cinq puissances et du roi, et à ce qu'un souverain légitime, se fondant sur la justice et sur les traités, est en droit de réclamer, lorsqu'il s'agit de le soutenir, lui et ses peuples fidèles, contre les usurpations de la révolte.

Quelque grave, au reste, que soit la crise dans laquelle un concours de circonstances funestes a impliqué l'Europe, et plus spécialement la Hollande, les efforts du roi, calme au milieu de l'agitation générale, continueront de tendre à conjurer l'orage en alliant la modération à la fermeté. A l'exemple des souverains les plus puissans, il pourra céder à la nécessité, en abandonnant à leur sort ceux de ses sujets qui se sont soustraits à son autorité, mais il ne leur sacrifiera les droits de la Hollande. Or, un examen réfléchi l'ayant convaincu que les articles préliminaires livraient à la merci de l'insurrection les intérêts les plus chers de la patrie, il ne peut dès-lors les accepter, et doit de réchef réclamer de la part des cinq puissances, comme j'ai l'honneur de le faire en son nom, par la présente, l'exécution de l'engagement synallagmatique, que les protocoles 11 et 12, et S. M. par son accession aux bases de la séparation, que la conférence elle-même, dans son protocole, n° 19, a déclaré irrévocable.

Depuis le commencement de l'insurrection de la Belgique, le roi n'a cessé de donner des preuves combien il lui tenait à cœur de concourir au maintien de la paix générale; mais S. M. ne saurait admettre le principe qu'elle doit être achetée au prix de l'honneur et du bien-être de la Hollande seule, principe opposé à la fois au sentiment de son bon droit et de sa dignité, et à l'intérêt même de la paix générale, qui, loin de gagner en solidité, ne pourrait se trouver que gravement compromise par le sacrifice d'un peuple soumis aux lois et fidèle à ses institutions, à une population qui a rompu les liens sociaux, et qui ne respecte pas les droits d'autrui. Le roi compte trop sur l'amitié et la politique de ses alliés, pour ne pas espérer qu'ils partageront les mêmes sentimens. Il serait superflu d'observer que le maintien de la paix de l'Europe ne dépend pas uniquement de la coopération de la Belgique; qu'ainsi il n'y aurait rien de gagné pour cette paix en déplaçant la question de Bruxelles à La Haye, et que la nécessité où le roi pourrait se voir réduit de chercher à obtenir à main armée des Belges des conditions équitables de séparation, amènerait précipitamment la crise, que les vues sages et philanthropiques des cinq puissances cherchent à prévenir.

Quant au choix d'un souverain de la Belgique, le roi s'en rapporte à la déclaration des cinq cours dans les 12^e et 19^e protocoles; qu'à leurs yeux le souverain de ce pays doit nécessairement répondre aux principes d'existence du pays lui-même, satisfaire par sa position personnelle à la sûreté des Etats voisins; accepter à cet effet, sans aucune restriction, les arrangemens consignés aux protocoles 11 et 12, et se trouver à même d'en assurer aux Belges la paisible jouissance.

D'après cette déclaration, devenue un engagement envers le roi par son acceptation des bases de séparation consignées au 12^e protocole, S. M., dans le cas où un prince, appelé à la souveraineté de la Belgique, l'acceptât et en prit possession sans avoir préalablement accepté lesdits arrangemens, ne pourrait considérer ce prince, que comme placé par cela seul dans une attitude hostile envers elle, et comme son ennemi.

Je profite avec empressement de la présente occasion pour prier vos excellences de vouloir agréer l'assurance de ma haute considération. La Haye, le 12 juillet 1831.

Signé VERSTOLK DE SOELEN.

A LL. E. Exc. Messieurs les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, réunis en conférence à Londres.

EXTERIEUR.

JOURNAUX HOLLANDAIS.

Nous tenons d'une source très-respectable de Londres, les nouvelles suivantes: On prétend savoir que lord Abercromby est nommé ministre anglais près la cour de Bruxelles. L'Autriche, fidèle à ses anciens principes, suivrait la politique de l'Angleterre, et se réunirait à cette puissance et à la France pour obliger la Russie à s'arranger avec la Pologne. Déjà, au congrès de Vienne, l'Autriche avait fait l'offre de renoncer à ce qu'elle possède de la Pologne, si l'on voulait rétablir ce royaume dans toute son intégrité. On ajoute que les trois puissances susnommées auraient le projet de placer le prince d'Orange sur le trône de la Pologne, tant pour offrir une espèce de satisfaction à la Russie que pour dédommager la maison de Nassau; car, pour la nation hollandaise, attachée qu'elle se dit à cette maison, elle n'a pas d'indemnité à demander, surtout puisque sa séparation d'avec la Belgique est conforme à ses propres vues. (Alg. Hand.)

FRANCE. — Paris, 27 juillet.

Le *Moniteur* publie un long rapport de la commission des récompenses nationales. En voici le résumé:

Dans les combats de juillet, nous avons perdu 788 hommes.

Le nombre des blessés peut s'évaluer à 4500 environ.

La commission a reconnu les droits et liquidé les pensions de 228 veuves; de 231 ascendants; de 281 orphelins; de 429 blessés.

Elle a décerné 1722 décorations; 3708 médailles.

Elle a fait nommer 266 sous-lieutenans, 549 sous-officiers, 178 employés civils, savoir: 84 au ministère des finances, 9 au ministère de l'intérieur et au ministère de la justice, 28 au ministère de l'instruction publique et au ministère de la marine, 57 au ministère de la guerre et au ministère des affaires étrangères.

Des listes, délivrées aux différens ministères, comprennent les présentations de plus de 800 personnes, indépendamment des présentations pour les grades militaires.

Les distributions qu'elle a fait faire jusqu'au 31 mai s'élevaient à..... fr. 857,455 »

Les décorations ont coûté..... 22,500 »

Les médailles ont coûté..... 30,000 »

Les frais de bureau, à la même époque, s'élevaient à 26,870 52

Et comprennent les traitemens des employés, les achats des papiers, de registres, les imprimés de toute espèce.

Metz, 23 juillet. — Voici encore un chef militaire tué par un soldat: Hier un artilleur, pour se venger de coups de cravaches reçus il y a trois semaines, a tiré en pleine rue un coup de pistolet à son capitaine, qui est tombé raide mort sur-le-champ. Il ne s'est point enfui, quoiqu'il eût pu le faire: il est resté sur la place, et comme des gardes nationaux d'un poste voisin, accourus au bruit du coup, se mettaient en devoir de l'arrêter, il leur dit de ne point se donner cette peine, qu'il ne voulait point se sauver, et qu'il attendait la garde de la place. Le capitaine, quoique très-bon dans ses relations individuelles, était, à ce qu'on dit, fort dur avec ses soldats: celui qui l'a tué se regarde, dit-il, autant comme le vengeur de la compagnie que comme le sien propre. Voilà, en moins de deux mois, deux vengeances pareilles ici seulement. S'il vient à y avoir proportion dans les autres garnisons, l'extrême rigueur des lois militaires, au lieu de protéger les chefs, leur sera funeste.

— On lit dans la *Tribune* la lettre suivante:

Monsieur,

J'ai écrit au roi plusieurs lettres que vous avez lues: cinq ont été insérées dans votre journal. Les vérités sévères qu'elles contenaient ont déplu: cela ne m'étonne pas; je m'y attendais.... De même que M. Ledieu, j'ai dit au roi qu'on le trompait, et qu'il serait victime du système vicieux que ses ministres lui avaient fait adopter. Je dis fait adopter, car il est impossible qu'un prince, qui fut un si ardent révolutionnaire en 1792 et 93, soit aujourd'hui l'ennemi des institutions généreuses que la nation réclame depuis si long-temps, et surtout depuis un an. La liberté et l'égalité qu'il défendit avec tant d'énergie, il y a 38 ans, pourquoi les repousserait-il à présent qu'il est roi. Est-ce qu'il n'était patriote que pour renverser Louis XVI? Je ne me suis pas un seul instant abusé depuis le 1^{er} août 1830. Dès-lors j'ai prévu ce qui arrive à présent: j'ai vu qu'on se faisait illusion sur les promesses faites à l'hôtel-de-ville; j'ai vu M. De Lafayette joué. Je l'ai dit tout et l'ai écrit dans des brochures et dans des journaux.

Mes prévisions se sont réalisées. M. Casimir Périer et une calamité dont on se ressentira long-temps: comme je l'ai écrit au roi, il y a en lui plusieurs Polignac. Les malheurs que cet homme sans conscience politique occasionnera seront plus grands que ceux produits par la ruine de l'empire et par la restauration. Qu'on n'oublie pas cette phrase; puisse-t-elle faire ouvrir les yeux à ceux qui jusqu'à présent se sont laissé aveugler par les apparences d'une bonne foi et d'une franchise qui ne sont qu'une comédie continuelle. Ce qui peut nous consoler, c'est que le succès des mauvais histrions n'a qu'une courte durée. Au Théâtre-Français, le spectacle commence par la tragédie et se termine par une comédie. Eh bien! celui que nous donnons à l'Europe depuis le 27 juillet finira par une tragédie sanglante. Voilà notre avenir! voilà ce que cet indigne système du juste milieu aura produit!... Au jour de l'invasion verrons-nous les auteurs de cette inique combinaison marcher dans nos rangs pour défendre la patrie? Jamais. — On les verra se cacher derrière leurs banques ou leurs bureaux, se mettre dans leurs coffre-forts, et montrer autant de lâcheté qu'ils ont eu d'arrogance à la tribune ou dans les salons.

S'il ont persécuté les patriotes, c'est par jalousie; c'est qu'ils n'ont pas partagé leurs dangers quand il a fallu braver le canon de la Grève. Où sont les hommes du pouvoir qui paraissent montrer des blessures et dire: J'étais à l'attaque du Louvre, à celle de l'hôtel-de-Ville? Sur cent, il n'y en a pas deux. Comptez les morts de juillet, et vous n'y trouverez pas un monsieur du juste milieu. Pourtant, voilà les hommes qui gouvernent! Qu'avons-nous gagné à ce changement? La misère. Sans doute la nation veut un roi: mais un roi avec des institutions en harmonie avec nos sentimens. Si elle repousse la république, ce n'est pas pour établir le privilège et l'inégalité des droits politiques; ce n'est pas pour gorger d'or les fonctionnaires publics, en laissant mourir de faim les malheureux; ce n'est pour éloigner des emplois les vrais patriotes. Ah! combien le ministère est coupable d'avoir exploité à son profit ces mots de jacobins et de 93. Des hommes de bien, sages dans leur conduite, braves dans les dangers, éclairés dans leurs opinions politiques; ont été signalés comme jacobins et terroristes à certaines élections.... Les terroristes, ce sont ceux qui assomment ou qui font assommer les citoyens portant la cocarde tricolore. Voilà la terreur.

En 1831, arracher la cocarde tricolore aux patriotes! c'est ce qu'en 1793 n'auraient pas fait les compagnies de Jésus et du Soleil. Au moins elles respectaient les couleurs nationales, que peut-être bientôt nous ne porterons plus. Alors serait complet le triomphe des hommes du juste milieu.

HERCULE DE ROCHE.

— On lit dans le *Falmouth Packet*:

Nous avons reçu des journaux du Port-au-Prince jusqu'au 13 juin.

Ils nous apprennent que deux frégates, ayant à bord M. St-Macary, agent du président Boyer, en France et M. Pichin, chargé de présenter au président Boyer l'ultimatum du gouvernement français relatif aux réclamations de la France contre Haïti, venaient d'y arriver.

Le président Royer a refusé d'accéder à l'ultimatum. Il en est résulté que le consul général de France a déclaré que toutes relations amicales avaient cessé entre Haïti et son gouvernement. Là-dessus le président Boyer a rendu immédiatement une proclamation dans laquelle il appelle les Haïtiens à la défense de leur liberté et de leur indépendance nationale, après avoir récapitulé l'histoire des négociations entre la France et Haïti, et exprimé son regret de ce que les hommes remarquables de la France régénérée, qui avaient si souvent reproché son illégalité au dernier gouvernement, avaient refusé d'accorder aux Haïtiens des avantages antérieurement reconnus par eux.

Dans sa proclamation le président manifeste avec confiance l'esprit qu'aussi long-temps que les Haïtiens seront fidèles aux sermens sacrés qu'ils ont prêtés, ils mériteront ainsi la protection divine, ils respecteront leurs ennemis, et n'abuseront pas de la confiance qui a déterminé des étrangers à venir résider parmi eux.

Cette proclamation est ainsi datée :

Palais-National, Port-au-Prince, 12 juin 1831, et la 28^e année de notre indépendance.

ANGLETERRE. — Londres, 26 juillet.

Dans la chambre des communes, séance d'hier, le marquis de Chandos a demandé au chancelier de l'échiquier s'il pouvait donner quelques renseignemens sur la partie du discours du roi de France, relative à la démolition des forteresses belges ?

Le chancelier de l'échiquier, après quelques observations préliminaires, a répondu que c'était toujours une question de savoir si, des places fortifiées sur les frontières de deux pays, étaient, à moins qu'elles n'eussent des garnisons proportionnées, une source de force et de protection pour leurs possesseurs. Le fait était, dans le cas présent, que tels étaient les circonstances et l'état du pays, qu'il était tout-à-fait impossible que la Belgique pût être regardée comme à même d'entretenir des garnisons assez nombreuses dans ces villes. Le traité de 1815 n'avait pas suffisamment pourvu à l'entretien de ces garnisons, de sorte que, dans quelques cas, elles n'avaient pas le complément nécessaire. Tenir une petite garnison dans chacune de ces villes, ne tendrait qu'à servir un envahisseur, et serait la base d'opérations offensives de la part de la France, si elle était tentée de faire une incursion subite sur le territoire belge. Leur conservation n'était ainsi ni désirable ni importante, et l'on avait donc entamé des négociations qui avaient pour objet la démolition d'une partie de ces forteresses, dans la conviction que, quant à l'intégrité du territoire belge, on trouverait un appui et une garantie plus efficace que ces forteresses, dans la garantie donnée par les grandes puissances de l'Europe, d'assurer et défendre le territoire de la Belgique contre toute agression.

L'orateur savait bien que des garanties, comme simples garanties, ne valaient pas plus que le papier sur lequel elles étaient écrites, mais le cas était différent, lorsque les pays voisins étaient directement intéressés dans le maintien de ces garanties. Il n'y a pas de doute que la conservation du royaume de la Belgique ne soit dans l'intérêt manifeste de l'Angleterre et des autres puissances, et la France elle-même serait bien aise d'avoir sur sa frontière étendue un territoire voisin dont la neutralité serait reconnue et garantie. En ayant dit autant, il n'hésitait donc pas d'ajouter que ces forteresses devraient, par suite d'un arrangement, être démolies en partie.

Le chancelier de l'échiquier a refusé de répondre à d'autres questions à ce sujet.

Lord John Russell a déclaré qu'il serait décidé par le roi de la Belgique et les grandes puissances quelles forteresses seraient démolies, et que ce serait un objet de négociations entre lui et elles.

En réponse à une question de M. Gordon sur les opérations de l'escadre française dans le Tage, lord Palmerston a dit qu'après une légère résistance de la part d'un fort, le gouvernement portugais avait donné à l'amiral français toutes les satisfactions qu'il avait demandées.

COMMERCE.

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS. — Cargaisons des navires entrés en ce port, le 25 juillet. (Annoncés dans notre No 409.)

La galiasse danoise *Anne Marie*, cap. L. A. Spelmann, venant de Trieste, à la consignation de Messieurs Van Lanschot et van Baerle, chargée de 6 hottes de corinthes, 50 sacs sumac, 50 sacs baies de genièvre, 1 baril raisins, 1 baril huile de laurier; 2 barils thérbentine, 1 caisse essences, 1 balle radix Iroas, 1 balle échantillon, à ordre.

75 Bottes corinthes de Zante, 350 sacs sumac, 350 sacs baies de genièvre, 10 caisses marchandises, 13 barils marchandises, 10 hottes corinthes, M. Kramp.

La frégate américaine *Ganges*, capitaine W. Johnson, venant de La Havane, à la consignation de messieurs L. J. Mertens Mosselman et comp., chargé de 1662 caisses sucre, 111 sacs café, 3000 cigares.

Le brick anglais *Lucas*, cap. Rogier, ven. de Rio-Janeiro, à la consignation de messieurs De Lisle Jauvrin et comp., chargée de 215 caisses sucre, 118 sacs sucre, 370 sacs café.

La frégate française *le Pompée*, capitaine A. Maltet, ven. de Valparaiso, à la consignation de messieurs Chs. Loyaerts, chargé de 8824 cuirs secs, Chs. Loyaerts. 1 caisse objets d'hist. nat. J. L. Lemmé et comp.

Le navire anglais *Margaret*, cap. Davison, venant de Londres, chargé de 280 sacs riz. Pelgrims Hanegraeff.

Par allége d'Os tende, provenant du navire *le Belge*, venant de Batavia, chargé de 588 balles café. Jean Donnet.

Par allége de Dunkerque, provenant du navire *l'Emmanuel*, cap. E. Perre, ven. de Marseille, chargé de 110 caisses savon blanc. Ch. Pecher.

Navires arrivés en quarantaine à Flessingue, destinés pour Anvers.

Le brick suédois *Henriette*, cap. Jungreen, ven. de Riga.

La galiasse mecklenb. *Neptunes*, c. Pecters, « »

Le trois mats américain *Ganges*, c. Johnson, ven. de la Havane.

Navires entrés le 27 juillet.

Le kof belge *la Jeune Caroline*, cap. H. H. Roosendaal, ven. de Goole, à la consignation de messieurs J. et F. Cassiers.

Anvers, 27 juillet. Ventes par contrat privé, 2000 balles café Batavia, de 25 1/2 à 26 cents consom.; 100 dito Brésil, à 27 cents consom.

Lille, 26 juillet. Prix des huiles, colza, 68 fr.; œillette, 85 fr.; id. bon goût, 95 à 95 25; lin, 81; caméline, 77 à 77 50; chanvre, 77 50 à 78; épurée pour quinquets, 76; idem pour réverbères, 74.

Graines. Colza, 20 à 17; œillette, bon goût, 24 à 25 50; lin, 17 à 20 50, caméline, 17 à 20; chanvre, 12.

Tourteaux. — Colza, 9 50 à 9; œillette bon goût, 9 à 9 50; lin, 14 à 16; caméline 9 50; chanvre, fr. 9.

BOURSE D'ANVERS, du 27 juillet.

| | | | |
|--------------------------------|----------|--|---------------|
| Métalliques. | 82 1/2 P | Société de Commerce. | |
| » 27 ^m . | | Guebhard. | 65 N |
| Lots. | 355 1/2 | Rente perp. Esp ^{le} à Paris. | 48 1/4 |
| Napolitains. | 64 1/2 P | » » à Amst. | 44 à 43 7/8 A |
| » 27 ^m . | | Anglo-Danois. | 62 1/4 P |
| » Anglais. | | Lots de Pologne. | 75 N |
| Sicile de D ^s 1200. | | Anglo Brésiliens. | |

ANNONCES.

1195. Vente de 22 bonniers de bonnes terres patrimoniales, situées à Cortil-Noirmont et à Ernage, près de Gembloux.

Lundi, 8 août 1831, à midi précis, chez le sieur Renquet, cabaretier à Noirmont, on vendra publiquement à la recette de M. Delvigne, notaire à Thon, près de Namur, sept pièces de bonnes terres patrimoniales, contenant ensemble 22 bonniers, situées à Cortil-Noirmont et Ernage.

Les acquéreurs entreront en jouissance après l'enlèvement de la récolte de cette année.

Il sera accordé aux acquéreurs de grandes facilités de paiement pour le prix de la vente.

Les personnes qui désireraient voir les propriétés à vendre sont priées de s'adresser au sieur Baré, garde-champêtre à Noirmont, qui est chargé de donner les renseignemens nécessaires aux amateurs.

On peut prendre connaissance des conditions de la vente chez ledit notaire Delvigne.

1185. Vente de beurre de l'approvisionnement de siège de la place de Namur.

En vertu des ordres de M. le général commandant la 4^e division militaire et l'armée du Luxembourg, en date du 22 de ce mois, n° 1562, le conservateur de l'approvisionnement de siège de la place de Namur vendra le beurre dudit approvisionnement.

Ce beurre, étant de très-bonne qualité et ayant bien été conservé, sera vendu par tonneaux, cuvelles et pots, comme il a été livré.

Les amateurs pourront se transporter à la citadelle tous les jours, depuis six heures du matin jusqu'à sept du soir, pour visiter et acheter la quantité de pots, cuvelles et tonneaux qui leur conviendront.

1194. AVIS.

L'administrateur du trésor de la province de Namur a l'honneur d'informer le public qu'à dater de lundi prochain, 1^{er} du mois d'août, ses bureaux seront ouverts, rue des Brasseurs, N° 578, de neuf heures du matin à deux de relevée.

1089. A vendre,

Le beau domaine dit *Maisoncelle*, près Walcourt, province de Namur, composé d'un corps de ferme, bergeries voûtées en briques, couvertes en ardoises et tous les bâtimens qui en dépendent, écuries, étables, porcheries, granges et une belle cour, dans laquelle il se trouve une fontaine d'eau de source;

Cent vingt bonniers de terres et prés, mesure des Pays-Bas, Et neuf bonniers environ de bois, y compris le bois dit *Chevreumont*, bien peuplés de chênes et beau taillis; le tout ne formant qu'un ensemble.

Deux étangs se trouvent enclavés dans les prairies et sont alimentés par des eaux de sources.

Ce domaine est susceptible de grandes améliorations. S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Delvigne, notaire à Thon, près de Namur.

1166. Plusieurs capitaux à placer sur hypothèques ou sur billets. S'adresser au notaire Tillieux, près du Marché au Beurre, à Namur.

1189. Vente d'une belle prairie, contenant sept bonniers, située à Moustier.

Vendredi, 5 août 1831, à deux heures de relevée chez Joseph Rase, cabaretier à Moustier, M. Dacht-Stienon, rentier à Mailen, fera vendre publiquement à la recette de M^{re} Delvigne, notaire, à Thon, près de Namur, une prairie, située à Moustier, contenant environ sept bonniers, divisée en treize portions d'un demi-bonnier environ chacune.

Il sera accordé aux acquéreurs de grandes facilités pour le paiement du prix de cette vente, qui aura lieu en détail et ensuite en masse.

Les personnes qui désireraient la voir sont priées de s'adresser au garde-champêtre de Moustier.

On peut prendre connaissance de cahier des charges chez ledit notaire Delvigne.